



Commune de
CHATENOIS-LES-FORGES

Châtenois-les-Forges, le mardi 17 mars 2026

Réf : MJB/MAG/SR – N°191-2026

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION 2026

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La commune de Châtenois-les-Forges vous informe que le dossier de demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2026 est désormais disponible.

Vous pouvez le retirer à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture ou le télécharger sur le site de la commune <https://chatenoislesforges.fr/fr/> rubrique « vivre au quotidien », « annuaire des associations » « dossiers subventions ».

En vertu de la délibération n°002/2025 du Conseil Municipal du 21 janvier 2025, toute association qui sollicite une subvention publique doit désormais se référer au règlement d'attribution des subventions communales.

Le dossier devra être complété et déposé ou transmis en Mairie, avec toutes les pièces justificatives demandées au plus tard pour le mercredi 15 avril 2026, délai de rigueur.

Tout dossier déposé ou transmis hors délai ne pourra être pris en compte.

L'attribution des subventions sera validée lors du vote du budget primitif 2026 fin avril.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

**Madame le Maire,
Marie-Josée BAILLIF**